

Elèves handicapés: l'Assemblée retouche les contrats des accompagnants

Paris, 1 févr. 2019 (AFP) -

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité dans la nuit de jeudi à vendredi un texte socialiste, profondément remanié, pour une meilleure inclusion des élèves handicapés, avec notamment une retouche sur les contrats des accompagnants jugée comme une "entourloupe" par des oppositions.

Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a fait voter une modification dans le recrutement des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), qui se verront proposer "des CDD de trois ans renouvelables une fois avec un CDI à la clé au bout de six ans".

Actuellement, ils sont recrutés par contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de six ans selon la loi. Après six ans, la mission proposée doit être à durée indéterminée.

"Nous avons souhaité rompre avec une situation antérieure insatisfaisante parce qu'elle n'offrait pas une situation stable pour les accompagnants (...) L'objectif, c'est de proposer aux AESH un contrat de travail beaucoup plus valorisant", a affirmé le ministre lors de l'examen de cette proposition de loi PS "pour une école vraiment inclusive", insérée dans une "niche parlementaire".

"Dès la rentrée prochaine, nous ne recruterons plus d'auxiliaires de vie scolaire sous contrat unique d'insertion, autrement dit il n'y aura plus de contrats aidés", a poursuivi Jean-Michel Blanquer, qui défendra à partir du 11 février dans l'hémicycle un projet de loi plus large "pour une école de confiance".

"On ne voit pas très bien où est la déprécarisation (...) On est en pleine hypocrisie, tartufferie, en pleine trahison", a grincé la socialiste Laurence Dumont, estimant que le texte était "vidé de son sens". Son rapporteur Christophe Bouillon (PS) proposait à l'origine "un recrutement direct des AESH en CDI", mesure supprimée en commission.

"Vous enfoncez des portes ouvertes (...) En fait, vous transformez une précarité potentielle annuelle en précarité triennale. La petite entourloupe ne tiendra pas longtemps", a dénoncé Aurélien Pradié (LR), dont la proposition de loi sur le thème de l'inclusion des élèves handicapés avait été retoquée en octobre.

"D'un CDD d'1 an voire de 8 mois, on passe à un contrat de trois ans, c'est déjà un progrès", a souligné la "marcheuse" Cécile Rilhac, qui a obtenu notamment la désignation d'un ou plusieurs AESH "référents" dans chaque département. Ces derniers seront chargés de fournir à d'autres AESH un appui dans l'accompagnement des élèves.

L'une des autres principales mesures du texte PS, qui prévoyait de garantir l'affectation d'un accompagnant des élèves handicapés au plus tard 45 jours avant la rentrée scolaire, n'a pas été rétablie dans l'hémicycle. L'Assemblée a réécrit l'article en instaurant un entretien entre les parents de l'élève et l'accompagnant "au moment de (sa) prise de fonction".

Il/ao

Afp le 01 févr. 19 à 00 41.